

**République Française**  
**Département 43****Extrait des délibérations**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Saint-Ilpize**

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Pouvoir : 1

**Date de convocation : 16/04/2026**  
**Date d'affichage : 16/04/2026**

**N° 2026\_04-21-08****Séance du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel  
Absent : Estelle Klein, pouvoir donné à Jacques Chausse  
Secrétaire de séance : Martine Defay

**Objet : création de deux commissions thématiques et d'une commission extramunicipale**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et les articles L.2121-22 et L.2143.2,

Madame le maire propose la création de deux commissions thématiques, chargées d'étudier et d'émettre des avis sur les questions relevant de leur domaine.

Ces deux commissions seront les suivantes :

- commission travaux, concernée principalement par les questions relatives aux travaux de voirie et à l'entretien des bâtiments publics.
- commission cadre de vie, environnement, urbanisme, concernée par les aménagements qui participent au cadre de vie des habitants et les questions touchant à l'urbanisme.

Le nombre de membres de chaque commission sera compris entre 4 et 6 élus, outre le maire.

Désignation des membres de la commission travaux : Jean-Louis Bouche, vice-président de la commission, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Alain Rolland, Pascal Comte

Commission cadre de vie, environnement, urbanisme : Jacques Chausse, vice-président de la commission, Martine Defay, Estelle Klein, Lucie Bissier, Pascal Comte, Marine Lemoine

Il est aussi proposé la création d'une commission extramunicipale chargée de l'animation de la commune. Elle sera composée de 4 à 5 élus, outre le maire, et de 2 à 3 habitants.

Désignation des membres élus : Jacques Chausse, vice-président, Jodie Losse, Martine Defay, Pascal Comte. Une information sera passée dans la commune pour trouver des habitants volontaires.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la création de ces 3 commissions et la désignation de leurs membres tel qu'indiqué ci-dessus.

Pour extrait, copie conforme

Le maire, Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 21 avril 2026

